



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MAÎS NOUS VERRONS PROSPÉRER LE PAYS DE ST-JÉRÔME (Q. SULT.)



Abonnement : Un an (Canada) \$1.00
" " (Etats-Unis) 1.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-ÉDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne)

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT
P. Q.

Annances : 1 1/2 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

LABELLE

SIR WILFRID LAURIER PARLE AU PEUPLE CANADIEN

Sir Wilfrid Laurier, le chef du parti libéral, c'est-à-dire du parti canadien, s'adresse au peuple du Canada dans un manifeste où il trace les grandes lignes de son programme.

Notre illustre homme d'Etat y aborde de front toutes les graves questions qui nous préoccupent tous, à l'heure solennelle que nous traversons. Il y déclare bien clairement quelle sera sa conduite s'il revient au pouvoir : sur la politique fiscale, sur les réformes du tarif douanier, sur le coût élevé de la vie, sur les produits excessifs des producteurs de la guerre, sur l'encouragement à accorder à l'agriculture, sur la scandaleuse transaction de l'achat du Canadien-Nord, sur la part raisonnable et véritablement utile que le Canada doit prendre à la guerre et l'aide efficace qu'il doit accorder aux Alliés pour assurer la victoire ; sur la conscription surtout, sir Wilfrid Laurier exprime son opinion, donne son programme et dit formellement ce qu'il fera si le peuple lui remet l'administration du pays entre les mains.

L'idée qui domine le manifeste de sir Wilfrid Laurier est essentiellement libérale et démocratique. Le chef libéral se soucie avant tout d'améliorer le sort du peuple et de baser sa conduite sur la volonté de la nation.

Nous donnons en entier cet important manifeste et nous demandons à tous nos lecteurs de le lire attentivement. Ils y trouveront la ligne de conduite qu'ils doivent suivre.

L'ELECTION GENERALE

La consultation du peuple à des périodes fréquentes et régulières, est un droit de tout peuple libre, et, conformément, la constitution ordonne qu'il y ait une élection générale tous les cinq ans. On ne peut nier qu'il existait, dans la nation, un désir marqué d'éviter une élection durant la guerre.

Il semble que le public est sous l'impression que si j'avais accepté l'invitation du premier ministre d'entrer dans son gouvernement, il aurait pu y avoir une nouvelle prolongation de terme. Cette impression est complètement erronée. Comme question de fait, l'invitation qui m'était faite était accompagnée de la stipulation que le gouvernement de coalition, ferait adopter une loi de conscription, puis en appellerait au peuple. On ne pouvait donc éviter une élection.

Le gouvernement qui vient d'être réorganisé, le soi-disant gouvernement d'union, demande maintenant l'appui du peuple.

Six membres du parti libéral, dont quelques-uns de mes plus intimes amis, ont consenti à faire partie de cette administration ; et le programme qu'ils ont l'intention de mettre en œuvre a déjà été placé devant le public.

DANS CE PROGRAMME

toutefois, on ne trouve aucune indication que les membres libéraux du ministère aient réussi à obtenir de leurs collègues l'adoption des mesures qu'ils jugeaient essentielles, non seulement pour gagner la guerre, mais pour assurer en tout temps le bien-être général du pays.

La plupart des articles de ce programme ne sont que des lieux-communs usés, extraits du programme conservateur de 1911, oubliés après l'élection et ressuscités pour une nouvelle élection. Telle la promesse de l'économie dans les dépenses publiques, telle aussi la promesse de la réforme du service civil — deux réformes que l'opposition eut été heureuse d'appuyer pendant le dernier parlement, si le gouvernement lui en avait fourni l'occasion.

IMMIGRATION

Un article en particulier mérite quelque attention. On y promet "une politique d'immigration vigoureuse et progressive". Ce sera peut-être la question la plus importante de l'après-guerre. Le pays pourra faire face à l'énorme fardeau qui s'accumule aujourd'hui sur ses épaules et qu'il va être obligé de porter, si l'on a soin de développer ses immenses ressources. Mais pour les développer il faudra une augmentation rapide de la population. D'où la nécessité d'une politique d'immigration vigoureuse et progressive. Et il est évident que cette vigoureuse et progressive politique va être sérieusement empêchée par le manque de foi envers les citoyens canadiens naturalisés que constitue la privation du droit de suffrage qui est imposée à un grand nombre de ces citoyens. Il en résultera nécessairement un sérieux échec à l'immigration, surtout lorsque l'on comparera la conduite du gouvernement canadien à l'attitude des Etats-Unis, où les citoyens naturalisés n'ont point eu à subir cette insulte.

LE CANADIEN-NORD

Le programme du gouvernement, dans un de ses articles, parle du développement de ses moyens de transport, mais en termes vagues et plutôt ambigus. Il n'y est pas parlé de l'achat du Canadien-Nord ; et cependant, cette question n'a pas été épuisée par la législation de la dernière session et ce sera l'un des plus importants devoirs du prochain parlement de la mettre de nouveau à l'étude.

Un des traits saillants de la loi de la dernière session, c'est que le gouvernement devient propriétaire du capital actions de la compagnie, d'une valeur nominale de soixante

millions. Il n'a pas été versé un dollar pour la constitution de ce capital. Les experts employés par le gouvernement pour faire l'évaluation de toute l'entreprise, gens de capacité et d'expérience reconnue, ont fait rapport que les actions de la compagnie n'ont aucune valeur. Et cependant le gouvernement s'est fait arbitrer à nommer une commission d'arbitres pour donner une valeur à cette propriété, que ces experts ont déclaré absolument sans valeur.

L'opposition a demandé que le rapport de ces arbitres, quel qu'il soit, soit préalablement soumis à la sanction du parlement, quoique cette proposition ait été rejetée, le peuple a le droit de déclarer que la question n'aurait pas dû être définitivement réglée par l'acte d'un gouvernement moribond, mais que toute l'affaire doit être reprise par le nouveau parlement et décidée par lui.

POINT DE VUE ECONOMIQUE

Il était naturel d'attendre du gouvernement réorganisé qu'il s'occupât sérieusement de la situation économique du pays, que tout le monde sait être critique. On n'y trouve cependant aucune allusion dans le programme ministériel, sans une vague promesse "de mesures efficaces pour empêcher les profits excessifs, pour prohiber l'accaparement, empêcher la formation d'inventaires pour hausser les prix et ainsi diminuer le coût de la vie".

Ces problèmes économiques demandent une attention immédiate, un traitement énergique et concret, et non pas de vagues généralités de ce genre.

Les prix de toutes les marchandises ont constamment haussé depuis le commencement de la guerre. De jour en jour, la tâche d'approvisionner la table de la famille devient plus ardue et constitue un problème de plus en plus inquiétant pour toutes les classes de salarés, pour tous les citoyens dont les revenus sont petits ou même modérés. Ce n'est pas y répondre que de dire que c'est la conséquence naturelle de la guerre. Lorsque l'on réfléchit que le prix du pain et du "bacon" — pour ne parler que de ces deux denrées — sont plus élevés au Canada que dans le Royaume-Uni, on y trouve une preuve suffisante que les prix ici sont gonflés par des méthodes qui n'ont aucun rapport avec la guerre, sauf que la guerre a servi de prétexte à cette augmentation des prix.

Comme question de fait, les causes principales de cette hausse constante du prix ne sont autres que celles dont le programme du gouvernement fait l'énumération : "profits excessifs", "accaparements" et "ventes pour la hausse des prix". Puis-je que le gouvernement sait où sont les causes du mal, qu'est-ce qui l'empêche donc de s'y attaquer avec énergie ? Les remèdes sont à notre portée et je vais immédiatement les indiquer :

REFORMES TARIFAIRES

Aucune mesure ne peut être efficace pour la diminution du coût de la vie, avant que le tarif des douanes n'ait été réformé et que la charge en ait été enlevée aux denrées sur lesquelles se produisent les profits excessifs, "les accaparements" et "les ventes pour la hausse des prix". De cette réforme fondamentale, dont l'opportunité est si évidente, il n'est pas dit un mot dans le programme du gouvernement. Au contraire des membres du gouvernement actuel ont déclaré qu'il fallait réviser toute question de législation tarifaire à l'après-guerre.

Convaincu que l'augmentation de la production des vivres doit être une des contributions les plus efficaces du Canada à la victoire des Alliés, je me propose, si l'on me confie l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane.

Depuis le début de la guerre, le gouvernement a augmenté de 7 1/2 p. c. les droits du tarif sur toutes les denrées entrant au Canada d'autre provenance que du Royaume-Uni, et de 5 p. c. sur toutes les denrées provenant de la Grande-Bretagne.

J'abolirais immédiatement ces deux surtaxes sur les denrées de tout autre pays que ceux avec qui nous sommes en guerre. Il est indubitable que, dans les conditions actuelles, ces surtaxes gênent considérablement au lieu d'aider la production au Canada et que, en fin de compte, c'est le consommateur qui doit les payer.

L'augmentation des droits sur les importations de Grande-Bretagne constitue un acte inamical et inutile de la part du Canada à un moment où le commerce britannique fléchissait sous le poids des désavantages résultant de l'état de guerre. Elle reste un fardeau injustifiable et inéquitable sur ce commerce et il faudrait l'abroger aussitôt que possible.

Pour soulager encore les charges de la production agricole, j'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'ouest. Et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada et à soulager le consommateur canadien.

LE COUT DE LA VIE

En ce qui concerne le coût élevé de la vie, je prendrais des mesures énergiques pour placer sous le contrôle du gouvernement tous les établissements producteurs de denrées alimentaires de façon à ce que ces denrées soient vendues à des prix fixés, établis par le gouvernement comme cela s'est fait en Grande-Bretagne. A cette fin, des arrangements seraient conclus avec ces établissements, de manière à leur laisser

La confection des listes électorales

Le gouvernement ayant accordé le droit de vote aux parentes des soldats (femmes, veuves, mères, filles, soeurs) et ayant enlevé ce droit à près de 30,000 sujets naturalisés originaires de pays ennemis, il va falloir faire de nouvelles listes électorales.

A cette fin, 20,000 recenseurs vont entreprendre de corriger les listes qui existent déjà, en y ajoutant les noms des parentes des soldats et en en retranchant les noms des sujets disqualifiés par la loi inique. Ce travail aura besoin d'être surveillé par nos amis s'ils ne veulent pas être trompés et fraudés.

Que les parentes des soldats ne craignent pas de se faire inscrire, parce qu'elles sont intéressées plus que personne à ne pas voir triompher le régime tyrannique qui nous opprime.

Le vote des femmes peut sauver le pays, et s'il est une occasion où les parentes de soldats doivent faire preuve de patriotisme c'est à cette élection-ci. Il ne faut pas qu'elles s'abstiennent de voter ; dans les circonstances graves que nous traversons, une abstention vaut une désertion.

Et que nos amis s'organisent partout pour que les électrices de notre comté ne soient pas privées de leur droit de vote. A cela il y a un intérêt urgent.

ser une rémunération convenable pour les capitaux placés et un profit juste et raisonnable, de manière que le consommateur moyen puisse se procurer des vivres au meilleur marché possible.

S'il était impossible de conclure de tels arrangements, je n'hésiterais pas à réquisitionner tous les établissements fabriquant des denrées alimentaires.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement est investi de pouvoirs dont il aurait pu et dû se servir pour faire diminuer le prix de tous les produits. Ces pouvoirs, il les a déjà exercés en ce qui concerne le papier à journaux.

Dès le mois de février dernier, un arrêté en conseil décrétait que : "afin d'assurer aux propriétaires de journaux canadiens le papier à journaux à des prix raisonnables", autorité était donnée au ministre des douanes "de fixer la quantité et le prix du papier en feuilles ou en rouleaux que les fabricants devraient fournir aux éditeurs de journaux au Canada".

Par cet arrêté, le gouvernement a forcé les fabricants de papier à journaux, malgré leurs protestations, à livrer aux éditeurs et aux journaux canadiens le papier dont ils avaient besoin à un prix qui n'a ni même fixé comme raisonnable. Si l'a pu réduire le coût du papier pour le consommateur de cet article, pourquoi s'est-il arrêté là ? Pourquoi n'a-t-il pas aussi réduit, pour les centaines de mille ménages et pour des familles désespérées, les prix de toutes ces denrées qui ont fait du coût de la vie l'un des problèmes les plus urgents et les plus inquiétants de notre situation économique.

LES PROFITS EXAGERES

Une des contributions les plus importantes que nous puissions faire à l'œuvre de la guerre, c'est de mettre fin aux bénéfices exorbitants réalisés sur le matériel de guerre. Le gouvernement a délibérément encouragé la réalisation de ces bénéfices par ses partisans.

Le premier devoir de mon administration serait de faire rembourser au pays qui paie ces approvisionnement de guerre la somme de faits exorbitants que réalisent les profiteurs. S'il était nécessaire, je n'hésiterais pas, pour mettre immédiatement un terme à cette exploitation, à prendre le contrôle des fabriques où sont produits ces approvisionnements de guerre, comme on l'a fait en Grande-Bretagne, et à les administrer en prenant pour base la réalisation d'un revenu raisonnable pour les capitaux placés avec une marge raisonnable de profit légitime.

Ce serait, je crois, une des meilleures manières d'assurer la production du matériel et d'épargner au pays toute exploitation par les profiteurs, que d'employer tous les ateliers du gouvernement qui peuvent s'y adapter, à la production du matériel de guerre, des navires etc., pour le bénéfice de la nation, au prix coûtant.

LE CANADA ET LA GUERRE

On ne saurait trop souvent répéter que les Alliés ne pouvaient pas éviter la guerre actuelle, laquelle est une lutte pour l'existence même de la civilisation. S'il en fallait encore une preuve, l'entrée des Etats-Unis dans le conflit nous fournit cette preuve. Le peuple américain a longtemps espéré pouvoir échapper à cette nécessité ; mais l'Allemagne a si souvent et si délibérément violé les règles les plus sacrées du droit international, qu'il ne lui a plus été possible d'hésiter ; et qu'il lui a fallu se joindre à la lutte contre une puissance devenue l'ennemi commun de l'humanité tout entière.

Dès le commencement, conscients de l'immensité du conflit, pénétrés de la nécessité de consacrer tous nos efforts à gagner la victoire, nous, de l'opposition, avons donné au gouvernement toute l'aide possible. Nous avons acquiescé à toutes ses mesures de guerre, sauf lorsque nous avons été convaincus que ces mesures seraient plutôt nuisibles qu'utiles.

LA CONSCRIPTION

Cette année, le gouvernement a présenté un projet de loi décrétant le service militaire obligatoire. Il m'a paru impossible d'acquiescer à cette proposition. Si l'on me demande comment je puis concilier ce refus avec ma détermination si souvent exprimée d'aider à gagner la guerre, je répondrai tout de suite que, en abandonnant ainsi le principe de l'enrôlement vo-

LA CONSCRIPTION

Des assemblées publiques ont été tenues dans diverses paroisses, depuis dimanche par des orateurs libéraux, dans le but d'enseigner les jeunes gens sur les devoirs que la nouvelle loi militaire leur impose.

Dimanche dernier, après la grand-messe, une assemblée a été tenue à Saint-Jérôme, dans le théâtre des vues animées gracieusement prêtée par M. Lafantaisie. Le Dr Emmanuel Fournier, M. Jules-Edouard Prévost et M. E. Lefebvre prirent la parole devant un très nombreux auditoire.

Dimanche, M. Jacques Villeneuve et M. J.-P. Bélair, avocat, de Saint-Jérôme, parlèrent à Sainte-Sophie, à une nombreuse réunion présidée par M. Ad. Gaudet.

A Saint-Hippolyte, le même jour, MM. Emile Lauzon et H. Fournier, adressèrent la parole à un auditoire considérable sous la présidence conjointe de M. Ménasippe Richer, maire, et M. B. Gohier.

Mardi après-midi, M. Jules-Edouard Prévost se rendait à Sainte-Marguerite, et M. Jacques Villeneuve à Sainte-Lucie. A ces deux endroits, les auditeurs vinrent en foule et écoutèrent attentivement les avis donnés par les orateurs.

Mardi soir, à Sainte-Agathe, le Dr Em. Fournier, président de l'Association libérale du comté de Terrebonne, et M. Jules-Edouard Prévost, candidat libéral, accompagnés de M. Jacques Villeneuve, prirent la parole à une magnifique assemblée, présidée par M. O. Saint-Amour, échevin.

M. Prévost parla avec son éloquence habituelle de nos devoirs à l'heure présente. Le docteur Emmanuel Fournier prononça un si batant discours pour expliquer d'une manière claire, précise et très complète la loi du service militaire et ses conséquences.

Ces orateurs furent très applaudis. Il importait que le peuple fût parfaitement renseigné sur la loi du service militaire que le gouvernement Borden, aux derniers moments de son agonie, a imposée aux citoyens du Canada. Les libéraux du comté de Terrebonne se sont employés à cette tâche avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges ; ils ont ainsi fait preuve du meilleur esprit public et d'un patriotisme éclairé.

J. L.

lontaire, on allait nuire plutôt que aider à la victoire.

Rappelons-nous que, avant la guerre, la conscription était inconnue à tous les pays britanniques. Les peuples britanniques de toutes les parties du monde étaient fiers que le service militaire obligatoire, la plaie de l'Europe continentale, ne fut jamais entré dans la pensée des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, et que, même la lutte gigantesque contre Napoléon, avait été soutenue avec des armées de volontaires.

Il faut remarquer, toutefois, que quelques années avant la guerre et en présence de l'imminence des préparations à la guerre parmi les nations de l'Europe continentales, le parlement et la presse de la Grande-Bretagne avaient sérieusement et abondamment discuté la question de la conscription.

De sorte que, lorsque le gouvernement en a fait la proposition, ce ne fut une surprise pour personne. Le peuple y était préparé et cependant, même alors de nombreuses classes de la société firent entendre des protestations énergiques.

Toute différente fut la présentation de la conscription au Canada. Elle se produisit en complète surprise. On ne l'avait jamais discutée au Parlement et la presse avait vigoureusement élevé la voix contre cette mesure.

En juillet 1916, l'important journal qu'est le *Globe* de Toronto, protestait contre toute idée de conscription. Voici ce qu'il en disait dans un article très équilibré et raisonné :

"Le *Globe*, dans ses articles de rédaction, a toujours maintenu cette proposition que, dans un pays comme le Canada, la conscription est impossible, qu'aucun homme d'Etat responsable de l'un ou l'autre parti en position de former et de diriger un ministère de guerre au Canada ne voudrait proposer le service par compulsion. Le *Globe* n'a pas non plus indûment critiqué le ministère Borden pour n'avoir pas fait plus qu'il n'a fait pour aider le recrutement volontaire. Les critiques du *Globe* et de la plupart des journaux libéraux ont été très indulgentes comparées avec les violentes dénégations du *Telegram*, de Toronto, du *Telegram*, de Winnipeg, du *Daily Mail*, de Montréal, et d'autres journaux qui n'ont aucune sympathie quelconque pour le parti libéral".

Plus récemment encore, le 29 décembre 1916, le *Globe* continuait à mettre en garde contre toute tentative d'enlèvement de force les Canadiens "et résumait ainsi l'opinion publique :

"Les ouvriers organisés s'opposent à la conscription ; mais les principaux adversaires de toute manifestation de la démocratie sont en faveur de ce système".

Au commencement de la session de 1916, comme je demandais au premier ministre si sa promesse récente de lever 500,000 hommes au Canada comportait le recours à la conscription, il me répondit en ces termes :

"Mon honorable ami a fait allusion à la conscription, à l'idée qui se répandrait ici ou ailleurs que nous pourrions avoir la conscription."

Suite à la 2ème page

LAURIER ET LA CONSCRIPTION

"Quant à la loi actuelle du Service Militaire, ma politique sera de n'en pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait eu le l'occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un referendum. Je promets de soumettre immédiatement ladite loi à l'appréciation du peuple, et avec le concours de mes partisans, de réaliser les désirs de la majorité de la nation, comme elle les aura exprimés."

Voilà en deux phrases le programme intégral du chef libéral, sir Wilfrid Laurier, vis-à-vis de la conscription.

Chronique d'Ottawa

Un grand mariage. — \$10,000,000 pour des actions qui ne valent rien. — Bob Rogers dans Argenteuil. — Le prochain vote. — Le manifeste de sir Wilfrid.

Le grand événement social de la semaine a été le mariage de lady Maud-Louisa Emma Cavendish, fille aînée du gouverneur général, et du capitaine Angus Mackintosh, des gardes à cheval, pour le moment gardien de la précieuse personne du gouverneur.

Tout ce qu'Ottawa compte de vaniteux s'est pavané à ce mariage en toilettes somptueuses et il est venu des invités de partout, même de Québec. Le nombre des Canadiens français était plutôt restreint mais, en dehors de ceux que leur position officielle obligeait à assister à cette cérémonie, il y avait néanmoins bon nombre de fonctionnaires de langue française heureux de s'aplatir comme de vulgaires anglais devant le duc, sa fille et son militaire gendre.

Il n'a pas fallu moins de deux évêques anglicans et deux autres révérends ministres pour bénir cette union, et la cérémonie a été très longue.

Après, on est allé à Rideau-Hall où un "thé de guerre" avait été servi. On est en guerre, que diable, et même si l'on se met pour \$3,000 de soies, fourrures et dentelles sur le dos, on doit pouvoir absorber un thé de guerre quand cela est nécessaire pour la pose et la vanité. La salle de thé était décorée en jaune (deux présages) mais la mariée avait une robe en tissu argenté avec grande traîne, dentelles transparentes et voile de tulle.

Les jeunes mariés sont partis d'abord pour passer quelques jours chez le colonel Henderson, puis pour la Californie..... où nous ne les suivrons pas.

Il y a en un autre événement moins important pour Ottawa, mais beaucoup plus grave pour le pays, et c'est la décision donnée par le gouvernement au sujet de l'achat des actions du Canadien-Nord. Les arbitres qui devront juger de la valeur de l'équité (s'il y en a) possédée par le Canadien-Nord, ne devront pas dépasser une somme de \$10,000,000 et le gouvernement ne paiera pas plus que cela pour des actions qu'il a le droit de confisquer sans payer et qui, du reste, ne valent pas un sou.

Ce qui constitue actuellement le gouvernement, c'est-à-dire les restes de l'ancien cabinet et les transfuges politiques qui ont eu l'opportunité plus fort que les convictions politiques ou morales, vient de décider que nous devons donner dix millions de notre argent pour une chose que nous avons déjà payée et qui n'a pas de valeur. Le rapport Drayton-Acv. r. h. (deux commissaires nommés par le gouvernement) a déclaré positivement que ces actions ne représentaient aucun capital, car ni Mackenzie ni Mann n'ont jamais mis un sou de leur argent dans le C. N. R. Les actions en question ne sont que des primes faites par les deux entrepreneurs roublards pour leur propre bénéfice. Elles ne valent rien, dit le rapport et, dans tout l'actif, en dehors des obligations, IL N'EXISTE AUCUNE VALEUR ET AUCUNE ÉQUITÉ.

Du reste, en 1914, alors que Mackenzie et Mann sont venus échanger \$45,000,000 au gouvernement il a été stipulé dans le contrat signé à cette époque que ces deux entrepreneurs ne devaient recevoir aucune commission ni aucun profit. Il était de plus entendu que, si la compagnie ne faisait pas face à ses obligations, tout l'actif passerait au gouvernement avec le matériel roulant, les droits, les emplacements, etc., etc.

Il suffirait que le gouvernement prenne ce qui lui appartient, mais il préfère donner encore \$10,000,000 aux entrepreneurs.

Plus on examine cette loi du Canadien-Nord plus on croit comprendre que la loi du service militaire n'a été adoptée que dans le but de faire passer inaperçus ce vol gigantesque de \$600,000,000 à un pays dont les ressources diminuent tous les jours.

A la Chambre des communes comme au Sénat les débats ont été conduits avec une mauvaise foi insigne de la part du gouvernement. On a refusé aux députés comme aux sénateurs tous les détails qu'ils demandaient sur l'état financier de cette compagnie en déconfiture, vidée, coulée, finie, en banqueroute et que le pays va payer \$600,000,000, plus un cadeau de \$10,000,000 à Mackenzie et Mann.

Quant les députés demandaient l'étude approfondie d'un point du projet de loi on leur donnait des documents datant d'un an ou un an et demi. Au Sénat, un sénateur ayant démontré que certaines parties de l'emplacement de la voie n'appartenaient pas à la compagnie qui n'avait pas de titres de propriété, on a passé outre et on n'a pas même voulu promettre d'avoir ces titres.

Quant on a découvert que deux sénateurs avaient été intéressés dans la compagnie par \$2,000 d'actions et qu'on a demandé de rejeter leurs votes, le leader du gouvernement au Sénat, le dénommé Lougheed, a simplement fait la sourde oreille et a admis les votes de ces deux sénateurs, Richardson et Nicholls.

Cette décision du gouvernement pourra t'amener du grabuge dans le cabinet car on sait que Cochrane s'est toujours opposé au bill du Canadien-Nord, et surtout au paiement de sommes quelconques aux flibustiers politiques qui ont construit cette ligne. Tout d'un coup, si Cochrane allait dire la vérité et avouer que le gouvernement actuel n'a aucun droit de gouverner d'après la constitution, que les Chambres dissoutes par la mort du Parlement n'existent plus et que les ministres, élus du peuple, ont perdu leur mandat.

Mais, il n'y a pas de danger qu'il fasse cela.

Les conservateurs d'Ottawa ont bien envie de recommencer leur convention afin de faire oublier, si c'était possible, l'impair qu'ils ont fait en choisissant Chabot et Frupp comme candidats unionistes. Ces deux candidats ne savent pas à juste qu'ils en sont, le *Journal* leur demande de hurler pour l'Union, tandis que le *Citizen* leur affirme qu'ils sont toujours de bons conservateurs. Quand on sait que pas un seul libéral n'a pris part à la convention qui les a choisis, on se demande comment ils sont unionistes mais, dans l'esprit des bleus, unioniste veut dire tout ce qui est partisan de Borden.

On prête à Bob Rogers (c'est étonnant ce que ce type-là se fait prêter) l'intention de se présenter dans Argenteuil pour prendre le siège vacant par la nomination de sir George Perley au titre de haut commissaire canadien à Londres. L'ancien ministre des travaux publics vient de découvrir qu'il a reçu son éducation (?) à Lachute, Berthier et Montréal.

On apprend du nouveau tous les jours et, jusqu'ici nous n'avions pas soupçonné que Bob Rogers ait reçu une éducation quelconque. Le fait d'avoir été à la petite école à Lachute, au collège à Berthier et probablement dans un autre collège à Montréal constitue des droits à la fidélité des électeurs d'Argenteuil. Si on nous apprenait un de ces matins que M. Rogers est natif de Sciel et qu'il ne parle pas

(Suite à la 2ème page)

l'anglais du tout, nous ne serions pas surpris mais nous perdriions beaucoup du respect que nous avons eu toujours pour la patrie d'Albert Beauchemin,

o o o

ON se souvient que la récente grève des télégraphistes a été réglée par le gouvernement à la satisfaction générale du moins des employés. Mais, voici que les choses se compliquent de nouveau. La compagnie G. N. W. veut bien payer l'augmentation de salaire fixée par l'arbitrage mais elle se rattrape en supprimant tout simplement les bonus de guerre payés aux employés depuis 1915. De cette manière, elle retire d'un côté ce qu'elle donne de l'autre et, même si ses employés en souffrent, elle fait autant de profits. Le représentant de l'union internationale des télégraphistes est en ce moment à Ottawa et on parle sérieusement d'une seconde grève si la compagnie ne donne pas aux employés tout ce qu'elle s'est engagée à donner sans pour cela trancher dans leurs petits bénéfices.

o o o

La nomination aura lieu le 19 novembre et les élections générales le 17 décembre, ce qui donne le délai de 28 jours prescrit par la nouvelle loi électorale. Pendant ces 28 jours les soldats au front, les infirmiers, les amis des premiers et les amis des seconds pourront voter à cœur joie. On aura 28 jours pour remplir les boîtes de l'autre côté et seulement une journée au Canada mais il faut bien espérer que les 28 jours suffiront au gouvernement pour se préparer une majorité si forte. Là-bas que toute tentative de la part du Canada d'exprimer une opinion serait étouffée, non dans l'œuf, mais dans la boîte à scrutin d'outremer.

Dans une cinquantaine d'années les gens sérieux se demanderont comment il se fait qu'un pays ait pu subir une loi aussi inique sans prendre les armes, mais ils ne comprendront pas à quel degré d'avachissement était arrivée la morale publique, ni comment des farceurs ont pu se moquer aussi impunément de ce qu'on nomme suffrage universel.

o o o

Les examens des médecins continuent à provoquer les commentaires ici et à Hull. Invariablement les Canadiens-français qui sont examinés ici sont reconnus bons pour le service et on nous cite le cas d'un jeune homme de 23 ans du nom de Bou... qui a été mis dans la classe "A". Ce jeune homme souffre d'un pied bot et est infirme pour le restant de ses jours. Après celui-là il ne reste plus qu'à prendre les aveugles et les paralytiques.

o o o

La police de notre ville a capturé ce matin deux cambrioleurs qui venaient de dévaliser le magasin de bijouterie Bastien, rue Dalhousie. Les deux individus, Samuel Milert et Samuel Epstein, deux juifs, ont été arrêtés après une longue poursuite et malgré une résistance éclairnée. Milert a tiré des coups de revolver sur l'agent Lalonde qui le poursuivait. Tous les deux avaient dans leurs poches des bijoux volés et étaient armés de revolvers automatiques. Ils se sont avoués coupables de quatre cambriolages et de deux tentatives. Tous les deux viennent de Montréal.

o o o

Le manifeste de sir Wilfrid a causé un émoi dans la capitale comme dans tout le pays. Vous l'avez sous les yeux et pouvez, mieux que moi, l'analyser. Il est certain que les réformes qu'il propose sont attendues avec impatience et on se demande laquelle est la plus nécessaire, de la réforme du tarif, du contrôle des approvisionnements et des prix ou de la cessation des scandaleux profits de guerre.

Son attitude au sujet de la conscription est celle de tous les gens raisonnables et que l'empirisme n'a pas rendus fous. On ne saurait imposer une telle mesure au peuple sans son consentement et le référendum doit se faire de toute nécessité. On sera alors surpris de voir que le peuple — nous ne parlons pas de quelques criards de Toronto et d'ailleurs — le vrai peuple n'est pas aussi favorable à la conscription dont il comprend l'inutilité puisque nous ne pouvons même pas envoyer les soldats que nous avons ici à cause de l'insuffisance des transports.

o o o

M. Hanna, contrôleur des vivres, vient de publier un autre manifeste et il insiste encore sur la nécessité de manger du poisson en quantité. Nous y sommes prêts car nous aimons beaucoup cette nourriture, mais nous ne pouvons payer les 30 et 35 sous la livre qu'on nous demande. Nous avons néanmoins la consolation de savoir que ce même poisson est payé 8 cts. par un agent général, expédié à Londres et détaillé dans cette ville pour 12 sous.

o o o

Le gouvernement vient de lancer un décret qui place la nomination des recruteurs (énumérateurs) d'élection entre les mains des officiers rapporteurs. Ceci, affirme le décret très sérieusement, est fait dans le but que les hommes choisis ne puissent être accusés de partisanerie. Or, les officiers rapporteurs ont été choisis par les ministres parmi leurs fervents partisans et il est peu probable qu'ils aillent chercher leurs recruteurs ailleurs que parmi les bons torys affligés aujourd'hui du nom d'unionistes.

o o o

Le gouvernement a enfin casé M. Norman Lewis, député de Huron-Ouest, et qui menaçait de casser des vitres si on ne lui trouvait pas quelque chose. Maintenant M. Lewis est juge. Avant cela, il a été tour à tour major d'une batterie d'artillerie

qui est partie mais l'a laissé, inventeur du système d'économie dans la lumière du jour, navigateur en chambre et député. Son comité ayant été supprimé par la redistribution des collèges électoraux, il fallait lui trouver quelque chose. C'est fait.

DESCAVES

Sir Wilfrid Laurier parle au peuple canadien

Suite de la 1ère page

tion au Canada. Dans un de mes discours des deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai dit clairement au peuple canadien que nous ne proposons pas la conscription. Je répète aujourd'hui cette déclaration plus catégoriquement encore.

Mes propres déclarations sur ce sujet ont été catégoriques et faites sans ambages.

Je puis bien rappeler que durant toute la campagne de 1910-11, l'alliance nationaliste-conservatrice qui s'opposait à la politique navale du gouvernement libéral à cette époque affirmait qu'une telle politique signifiait la conscription. Répondant à ces assertions je donnai fréquemment au peuple l'assurance que, sous aucune circonstance, l'adoption de notre politique n'entraînerait la conscription.

Encore, et à plusieurs reprises après la déclaration de la présente guerre, j'ai insisté sur ce point, à savoir que la conscription ne devrait pas être introduite au Canada.

«Telle était ma position quand le gouvernement changea radicalement d'attitude sur la question et, sans aucun avertissement préalable, introduisit l'Acte du service militaire.

Imposer une mesure aussi radicale à un peuple aussi peu préparé à l'accueillir et en dépit d'affirmations répétées à l'encontre, n'était ni sage, ni prudent, ni effectif. Il se peut qu'elle amène des recrues dans le rang, mais elle n'insufflera pas dans le corps tout entier de la nation cet esprit d'enthousiasme et de détermination qui est plus que la moitié de la victoire. Cette mesure créera et rendra plus intense la division là où l'unité de sentiment et d'entreprise est essentielle.

Je sais trop bien que les vœux que j'exprime ici n'ont pas été l'objet d'une approbation universelle, même au sein du parti auquel j'appartiens, mais même dans ce cas je maintiens que d'exercer la force quand la persuasion n'a pas été tentée n'est point une politique saine et ce cela je fais appel au jugement impartial de tous les Canadiens.

LE REFERENDUM

En combattant la politique de conscription, tout ce que j'ai demandé, c'est qu'une mesure de cette importance ne devrait pas être mise en vigueur par le parlement sans un appel au peuple. J'ai préconisé un référendum pour cette raison que le référendum est la méthode la plus avancée et la plus moderne de consultation populaire sans entraîner les complications inséparables d'une élection générale. Un référendum avait aussi été demandé précisément sur cette question par le travail organisé. Mais la question a été ignorée.

J'en appelle avec une grande confiance au jugement éclairé du pays sur ce fait que l'introduction d'une loi de conscription à cette phase de notre vie nationale et de la manière ci-dessus décrite fut une grave erreur, si l'on se rappelle que le but suprême à poursuivre aurait dû être et devrait être encore d'unir toutes les classes de la communauté dans une coopération cordiale propre à avancer le succès de la tâche entreprise.

L'OBJECTION

Une objection fondamentale à la politique de conscription du gouvernement c'est qu'elle s'applique à la vie humaine seulement et qu'elle ne tente aucunement de conscrire aussi la richesse, les ressources ou les services et toutes les personnes autres que celles qui sont incluses dans les limites d'âges comprises dans l'Acte du Service Militaire. Ceci est manifestement injuste. L'homme qui est préparé à fournir volontairement ses services et à risquer sa vie pour la défense de son pays a droit à la première considération.

Ceux qui dépendent de lui et qui doivent s'en séparer sont, après le soldat lui-même, les personnes qui méritent le plus d'attirer la sollicitude et les soins de l'Etat. Une politique susceptible d'accorder la première place au soldat et au marin dans l'exercice des sollicitudes de l'Etat, saura, je crois, réunir tous les hommes dont il est besoin pour combattre sur les champs de bataille sans qu'il faille avoir recours à la conscription.

Si je dois retourner au pouvoir, j'adopterai une telle politique. Mon premier devoir sera de rechercher les hommes les plus capables du pays, des hommes aptes à l'organisation aussi bien que qualifiés pour représenter toutes les classes de la communauté, et de les inviter, sans tenir compte des sacrifices qui pourraient s'ensuivre pour leurs intérêts personnels, à se joindre à moi dans la formation d'un cabinet dont le premier objet sera de trouver l'homme, l'argent et les ressources nécessaires pour assurer la plus grande mesure possible de soutien aux héroïques soldats du front et permettra au Canada de poursuivre jusqu'au bout sa part splendide dans l'œuvre de gagner la guerre.

LE PEUPLE SERA CONSULTÉ

Quant à l'Acte actuel du Service militaire, ma politique sera de ne pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait une occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un référendum. Je promets de soumettre ultérieurement ledit acte à l'approbation du peuple et, avec le concours de mes partisans, de réaliser les desirs de la majorité de la nation comme elle les aura exprimés.

En même temps, je voudrais organiser et répandre dans le pays un vigoureux appel au recrutement volontaire. Il est un fait certain, indéniable, c'est que l'on n'a pas donné au volontaire les opportunités nécessaires pour qu'il atteigne son plein rendement; et cela surtout dans la province de Québec où, si on y avait mis de la bonne volonté, cet appel aurait reçu, de la part d'un peuple généreux, une généreuse et prompt réponse; on y aurait vu venir à nos bataillons des hommes pleins de bonne volonté et d'enthousiasme.

Et l'on éliminerait ainsi de notre situation politique son plus inquiétant problème, un problème qu'aucun loyal Canadien ne peut envisager sans une grave crainte de voir le Canada déuni en cette heure la plus critique de notre histoire.

Ce n'est pas répondre à ces arguments que de dire: "Il nous faut établir la conscription ou lâcher pied". Cette prétention vient de recevoir un récent et remarquable démenti.

L'Australie a rejeté la conscription et l'Australie n'a pas «lâché pied». L'Australie est encore dans la lutte avec le recrutement volontaire.

Organisation des ressources du pays

Chaque année devient plus apparente la nécessité d'organiser la nation pour que, autant que possible, les ressources et la population du pays soient mises au service des besoins de la guerre.

Aujourd'hui, par suite de l'épuisement causé par la guerre en Europe, la Grande-Bretagne et ses Alliés nous adressent des appels pressants que jamais, nous demandant de plus grandes quantités de vivres, de navires, de charbon. Aucun pays n'a de plus vastes ressources de ce genre que le Canada. Ce qu'il faut, c'est un immense effort pour augmenter indéfiniment la production. Pour faire face à ces besoins pressants, je suis prêt, en sus des mesures que je viens d'indiquer, à faire tout ce qu'il faudra pour augmenter, doubler, quadrupler la production de tout ce qui est nécessaire à des armées en campagne.

QUEBEC ET LA GUERRE

M. Crothers, ministre du travail, disait récemment à Saint-Thomas que «si Québec avait fait son devoir, comme les autres provinces, nous n'aurions jamais eu besoin de la loi du service militaire».

Si l'enrôlement dans Québec n'a pas marché de pair avec celui des autres provinces, qui donc en est responsable? Qui donc, si ce n'est le gouvernement Borden, dont les ministres de Québec ont, ouvertement, intensément et avec persistance prêché la doctrine nationaliste que «le Canada ne doit participer à aucune guerre de l'Empire en dehors de son territoire».

C'est d'abord dans la conscription de Drummond-Arthabaska que cette doctrine a été prêchée, dans l'automne de 1910, par tout le groupe de nationaliste, dont faisaient partie deux des ministres fédéraux actuels de la province de Québec; et elle lui a gagné l'élection.

A l'élection générale de 1911, dans la province de Québec, la réciprocité ne fut point la question, c'était la loi de la marine du gouvernement libéral d'alors, loi qui fut farouchement attaquée par les mêmes hommes, en vertu de la même doctrine que «le Canada ne devait pas participer aux guerres de l'Empire en dehors de son territoire». Et cette doctrine, semée sur tous les hutings, répandue par la presse nationaliste, aux frais de l'organisation conservatrice, a puissamment contribué à influencer le public contre «la participation du Canada aux guerres de l'Empire en dehors de son territoire».

Le premier résultat en fut constaté aux polls, puisque le parti libéral a gagné 38 sièges et les conservateurs-nationalistes 27; le vote populaire était encore plus également divisé puisque les libéraux ensemble ont obtenu 164,281 votes, et l'alliance conservatrice-nationaliste, 159,299.

Le second résultat fut que, lorsque la guerre est survenue et que le gouvernement a fait appel aux volontaires, il a recueilli ce qu'il avait semé. Une moitié de la province avait appris de lui à refuser de répondre à cet appel.

LES SOLDATS REFORMES

Le plus grand service que l'on puisse rendre à ces braves gens qui ont les premiers droits à notre gratitude et à notre sympathie, c'est de leur rendre leur place dans la vie civile.

Comment s'y prendre pour mieux obtenir que chacun d'eux redevienne, autant que possible, capable de pourvoir à sa propre existence? Voilà une tâche qui mettra en œuvre ce qu'il y a de plus noble et de meilleur dans le peuple canadien. Dans un grand nombre de cas, il faudra avoir recours à la rééducation et à l'entraînement professionnel. De la patience et de la générosité de la part de l'Etat, en collaboration avec la sympathie intelligente, l'expérience pratique et la science des personnes que l'Etat appellera à seconder ses efforts, contribueront efficacement à aider aux soldats réformés à surmonter les obstacles que les rigueurs de la guerre ont placés sous leurs pas. Si nous voulons nous consacrer résolument à cette tâche, nous trouverons pour en hâter l'accomplissement, la coopération cordiale de tous ceux qui ont fait du service outremer.

Mais nous avons encore un autre devoir à remplir, qui doit avoir préséance sur celui que je viens de mentionner.

Les dispositions prises actuellement pour la subsistance, les soins et le confort auxquels ont droit les familles et les personnes à la charge de nos soldats, ne sont ni suffisantes ni équitables.

Visant à remédier à cet état de choses, et à bien établir le principe que les obligations qu'elle a contractées envers les soldats, leurs familles et ceux qu'ils ont à leur charge, doivent être remplies par la nation elle-même, et non au moyen d'institutions de charité publique, M. Copp, député de Westmoreland, a proposé à la dernière session, pendant les débats sur le projet de loi du service militaire, la motion suivante:

«Que l'étude de ce projet de loi soit retardée jusqu'à ce qu'il ait été suffisamment pourvu aux besoins de ceux qui sont à la charge des soldats enrôlés pour le service outremer, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de prélever, par souscription publique, des fonds pour leur entretien.»

Le gouvernement s'est opposé à cette motion, qui a été rejetée par la chambre. Mais la nécessité d'agir en ce sens subsiste toujours. Il faut agir promptement pour placer les soldats et ceux dont ils ont charge à l'abri de toute possibilité de privations, lorsque les souscriptions publiques auront cessé et après que les enthousiasmes et les excitations de la guerre seront apaisés.

La loi des élections en temps de guerre

Pour qu'elle soit décisive, pour qu'elle satisfasse la conscience publique et en obtienne l'acquiescement à un verdict qui devrait être un jugement en dernier ressort sur toute question soumise au peuple, une élection générale de droit s'adresse à tout le corps électoral constitué par les lois existantes.

Le gouvernement s'est écarté de ce principe fondamental des institutions d'un peuple libre. Il a, de propos délibéré, attenté au caractère sacré du droit de suffrage et, en étouffant la discussion, en ayant recours sans merci à la règle de clôture, il a réussi à fabriquer un droit de suffrage avec lequel il espère remporter la victoire aux polls, victoire éphémère pour lui, désastre permanent pour le pays.

La loi que l'on a nommée: Loi des élections en temps de guerre, révoque tout instinct de justice, d'honnêteté, d'équité.

Elle enlève le droit de suffrage à des confessions religieuses dont les membres, de temps immémorial dans l'histoire d'Angleterre, ont été exemptés du service militaire, mais qui, en Grande-Bretagne, n'ont jamais été et ne sont pas, pour cela, privés de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de suffrage à des hommes que nous avons invités à venir au pays, à qui nous avons promis tous les droits et privilèges des citoyens, qui se sont liés à nos promesses, se sont soumis à nos lois, et sont devenus sujets britanniques et citoyens du Canada. On les a humiliés et couverts de mépris sous prétexte qu'étant nés dans un pays étranger, en Allemagne ou en Autriche, ils pourraient être influencés par le souvenir du pays natal contre les intérêts de leur pays d'adoption. On pourrait facilement démontrer la fausseté théorique de cette prétention; il suffirait de constater qu'elle est aussi fautive en fait. Il n'y a pas eu de courant d'immigration de l'Allemagne au Canada depuis une vingtaine d'années. Quant à l'Autriche, la presque totalité des immigrants qui nous en sont venus appartenir, non à l'Autriche proprement dite, mais à ces provinces slaves que l'Autriche garde par la force et dont les sympathies lui sont aussi profondément hostiles qu'elles sont favorables aux Alliés.

LE VOTE DES FEMMES

D'autre part, elle donne le droit de suffrage à quelques femmes et le refuse à d'autres. Tout ce que celles-ci ont la bonne fortune d'avoir de proches parents dans l'armée pourront voter. Ce droit est refusé à toutes celles qui n'ont pas cet avantage, malgré qu'elles soient aussi cordialement dévouées à la cause malgré qu'elles aient pu travailler incessamment à son succès.

En outre, dans cinq provinces, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, les femmes ont obtenu le droit de suffrage. Aux termes de la loi fédérale, qu'aucun sophisme ne saurait obcurcir, étant électorales dans la province, elles sont électorales aux élections fédérales. La loi de la dernière session les dépouille de ce droit.

LES LISTES ELECTORALES

Vicieuse dans son principe, cette loi est également dans ses dispositions exécutives.

RHUMATISMES

Depuis deux mois que je prends les PILULES MORO les rhumatismes ne sont déjà plus.



M. ALFRED GUERTIN.

Autrefois on soignait le rhumatisme au moyen d'un traitement externe, par des liniments, des frictions, etc. On parvenait de cette façon à apaiser, pour quelque temps, ou plutôt à endormir la souffrance; mais on ne faisait pas disparaître le mal.

Aujourd'hui, nous avons les Pilules Moro dont tout le monde a entendu parler pour les cures merveilleuses qu'elles ont déjà opérées. Ce remède s'adresse à la base du système, au sang dont dépend le bon fonctionnement de la machine.

C'est surtout aux malades de la classe ouvrière, aux travailleurs que s'adresse ce remède, parce qu'il assure des résultats prompts et rapides. Les gens riches ont tout le loisir d'être malades. Mais il n'en est plus de même de l'homme qui doit se lever chaque matin de bonne heure pour se rendre à l'usine ou à l'atelier. C'est celui-là qui souffre, après avoir gémé et enduré le martyre toute la nuit, quand il lui faut se rendre le matin à l'atelier. Voilà l'homme qui a besoin d'un secours immédiat, et ce secours il le trouve dans les Pilules Moro.

«J'avais des rhumatismes depuis un an; je ne pouvais ni travailler, ni sortir; c'était juste pour pouvoir marcher dans la maison. Les douleurs étaient dans les reins, les bras, les jambes. Il ne m'était pas possible de me servir de ma main droite. J'ai bien dépensé une centaine de dollars pour me faire soigner et je n'ai pas eu beaucoup de résultat des remèdes employés. J'ai ensuite commencé à prendre des Pilules Moro; il y a deux mois que je les emploie et j'éprouve un mieux surprenant. Je ne sens maintenant de ma main droite comme de l'autre; je n'ai plus mal dans les jambes ni dans les reins; je puis sortir et je me propose de retourner à l'ouvrage bientôt. Les Pilules Moro m'ont déjà fait plus de bien que les remèdes de toutes sortes que j'ai pris en un an; je vais en continuer l'usage parce que j'ai la conviction qu'elles me débarrasseront complètement de mon rhumatisme.» M. Alfred Guertin, No 1, Bates BL, rue du Canal, Lewiston, Me.

CONSULTATIONS GRATUITES par le Dr Adolphe Mignault, au No 272, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Les hommes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invités à lui écrire.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c, une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

Dans la plupart des provinces, nous avons un système régulier de préparation des listes électorales et personne ne s'est plaint de ce système depuis vingt ans.

Eh bien, on le met de côté et l'on fait préparer les listes par une armée de ce qu'on appelle des énumérateurs, dont le travail doit être fait à la hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, sur lesquels on ne peut exercer de temps à autre aucun contrôle, et voilà, les portes sont toutes grandes ouvertes aux erreurs, aux confusions, à la fraude!

LES LIBERAUX DU GOUVERNEMENT

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont couvert du manteau de leur responsabilité cette loi inique ainsi que celle de l'achat du Canadian-Northern, et bien d'autres contre lesquelles ils avaient énergiquement protesté; mais leur présence dans le ministère ne peut en faire disparaître la nature dargereuse et ne peut leur servir de réhabilitation.

Cette législation répugne à tout sens de justice et d'équité. Elle a pour objet, et elle aura pour effet de décourager, d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie au lieu d'une réalité.

On a l'audace de manœuvrer pour imposer le silence au peuple, en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

Je crois de mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans toutes les circonscriptions électorales, les conjurant de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiation. Que les masses populaires s'unissent et se choisissent elles-mêmes leur porte-drapeau!

Si j'étais appelé à former un gouvernement, j'espérerais pouvoir y faire entrer des représentants des affaires, du travail et de l'agriculture, des hommes dont la seule préoccupation en administrant les affaires publiques serait d'employer toutes les ressources, les richesses et les énergies du pays à gagner la guerre. Ce la ne peut se faire que par une entente sincère de tous les éléments et de tous les intérêts du pays. J'espère organiser un gouvernement représentant les masses populaires, les hommes du peuple, dont le principe dirigeant serait de défendre le peuple contre les privilèges organisés qui ont jusqu'ici, exercé un contrôle trop puissant sur le gouvernement du pays.

Mon ambition est que, dans la présente élection, les hommes du peuple puissent exprimer librement et sans entraves leur opinion aux polls, afin que cette opinion ait des représentants au prochain parlement; et j'ai confiance que, dans toutes les circonscriptions électorales, on mettra en nomination des candidats représentant cette politique, afin que le peuple puisse voter pour eux.

LE VERDICT DU PEUPLE

Je viens placer ces considérations devant tous mes concitoyens, de toute race, de toute origine, pour qu'ils les apprécient et les jugent. J'ai cru de mon devoir, plus que jamais peut-être dans ma longue carrière publique, de parler franchement, sans équivoque, des problèmes que nous avons à résoudre.

D'attendre ou de conserver le pouvoir n'a jamais été pour moi qu'une considération secondaire. Dans cette élection, mon but suprême est d'aider au succès de la terrible lutte dans laquelle nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation canadienne; d'éviter les divisions et les discordes qui, pendant bien des années, avaient été tenues fermement en bride, mais qui malheureusement, surgissent de nouveau dangereuses et menaçantes; de faire résolument face à la situation économique de manière à éviter ou à diminuer les privations et les souffrances, qui n'ont pas de raison d'être dans un pays aussi richement doté que le nôtre.

Quel que soit le verdict rendu aux polls, j'accepterai, sans orgueil dans la victoire, sans découragement dans la défaite.

WILFRID LAURIER.

La conscription et les exemptions

Le conseil de la milice s'occupe en ce moment du dénombrement, non des enfants d'Israël, mais des appelés dans la classe I et on sait maintenant que leur te-

ON DEMANDE A EMPRUNTER sur première hypothèque, 40 % de la valeur d'une propriété, maison d-forme neuve avec dépendances, située à Saint-Hippolyte et estimée \$3,000. 8 % d'intérêt payable par trimestre. S'adresser au No 374, avenue Grosvenor, Westmount.

— ARGENT A PRETER. — Divers montants à 5 et 10 pour cent d'intérêt. J. E. PARENT, N. P., Saint-Jérôme.

POUR L'HIVER — Local pour voitures d'été et automobiles. S'adresser à MME HENRI PRÉVOST, chez Miles Prévost, rue Labelle, Saint-Jérôme.



TRIBUNAUX D'EXEMPTION

ACTE DU SERVICE MILITAIRE DE 1917

Avis aux hommes de la Classe 1

Les tribunaux d'exemption de ce district sont situés aux endroits suivants:

Tribunal P. Q. No. 289. Saint-Jérôme
P. Q. No. 293. Sainte-Adèle

Ces tribunaux commenceront à examiner les demandes d'exemption le 8 novembre.

Toutes les demandes d'exemption doivent être présentées au plus tard le 10 novembre.

Ceux qui ont présenté leur demande d'exemption par écrit à un bureau de poste recevront par lettre recommandée avis de la date où leur demande sera prise en considération par le tribunal.

Ceux qui négligent l'intermédiaire du bureau de poste devront se présenter en personne devant un tribunal le 8, le 9 ou le 10 novembre, et ils seront alors informés du jour où leur demande sera considérée.

Ceux qui se présentent pour le service devront nécessairement signer la formule à un bureau de poste le ou avant le 10 novembre.

La loi édicte de sévères pénalités contre ceux qui omettront de se présenter pour le service ou de réclamer l'exemption comme il est indiqué ci-dessus.

Emis par

Le Conseil du Service Militaire.



LES TRAVAUX AGRICOLES DOIVENT CONTINUER

Le Canada a actuellement besoin des hommes et des femmes pour travailler aux champs. Nous pouvons aider à nourrir nos alliés, c'est notre privilège patriotique. Mais il est inutile d'entreprendre ce travail ardu, si les rogons sont en mauvais ordre. Les

GinPills

POUR LES ROGONS sont composées de certains remèdes, qui ont prouvé leur efficacité dans la guérison des rogons malades, faisant ainsi disparaître le rhumatisme, les douleurs dans le dos, les troubles urinaires, les entorses de jointures et les maux de tête.

Les "Gin Pills" se vendent 50c. la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50.

Echantillon gratis en écrivant à

The National Drug and Chemical Co. of Canada Limited.

202 Main St. Buffalo, N.Y.

144 F.



Le Sirop d'Anis Gauvin

POUR LES ENFANTS

Epargnera au bébé bien des souffrances résultant des malaises, des indigestions, des maladies si communes au jeune âge; il leur assurera un bon sommeil tranquille et favorisera ainsi leur croissance et leur développement.

Il est prudent d'en avoir toujours une bouteille à portée de la main.
EN VENTE PARTOUT: 25 cents LA BOUTEILLE.

Le Sirop Gauvin
POUR LE
RHUME

Soulage dès la première dose et agit promptement
Toux, Rhumes, Bronchites, Enrouement.



Le Cachets Gauvin

CONTRE LE
MAL DE TETE

Soulagent promptement
Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Sciaticque, et toutes les douleurs.

PRIX: 25 cts la bouteille.

PRIX: 25 cents la boîte.

A.-P. LAPLANTE
Agent d'Assurances
contre l'incendie
228, rue Labelle, Saint-Jérôme

J.E. LEDUC
MARCHAND-TAILLEUR
Dernières nouveautés. Satisfaction assurée.
30, rue Sainte-Anne,
Tel. 56 SAINT-JEROME

Elie Meunier
MANUFACTURIER
Portes, Chassis,
Jalousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé
Tournage, Découpage, etc.

Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin, SAINT-JEROME

C. A. Lorrain
Agent général d'Assurances
Téléphone Bell No. 68
157, rue Saint-Georges
SAINT-JEROME, P. Q.

SANTAL CAPSULES MIDY
Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-proprétaire.

La meilleure politique à suivre pour devenir riche c'est de faire de l'épargne. La

Banque d'Hochelega

prendra soin de vos économies et les fera fructifier. Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.

Capital payé: \$4,000,000
Fonds de réserve: \$3,700,000
Total de l'actif: \$39,000,000

DIRECTEURS
J.-A. Vaillancourt, président
Hon. F.-L. Beique, vice-président
A. Tardotte, E. H. Lemay
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Larocque
Baudry Leman, gérant général

SUCCURSALE SAINT-JEROME
A.-C. HEBERT, gérant

Banque des Marchands du Canada

Fondée en 1864 par charte du gouvernement fédéral
Capital payé: \$7,000,000
Fonds de réserve: 7,421,292
Total des dépôts: 92,102,071
Total de l'actif: 121,130,559

Recouvrements (Collection)
Ayant 233 succursales et agences au Canada, nous avons toutes facilités pour faire les recouvrements (collection).

Département d'Épargne
Nous portons une attention particulière aux comptes d'épargne. Un dépôt de \$1. est suffisant pour ouvrir un compte. L'intérêt alloué au plus haut taux courant, est ajouté au capital deux fois par année sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou de présenter le livret.

Dépôts remboursables sans avis
Deux ou plusieurs personnes peuvent ouvrir un compte en commun et retirer de l'argent individuellement au moyen d'un reçu signé à cet effet.
SUCCURSALE SAINT-JEROME
J.-N. LORRAIN, Gérant.

MALADIES DES
YEUX, OREILLES, GORGE, NEZ
Dr Pierre-S. BOHEMIER
Diplômé de l'Hôtel-Dieu de Paris, chef de service à l'Hôpital Saint-Joseph, médecin spécialiste des SS. de Sainte-Anne, assistant à l'Inst. Bruchési
CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS DE 1 A 4 P. M. (TEL. EST 29)
490, rue Saint-Denis (près Sherbrooke) MONTREAL

EUGENE PREVOST

LICENCIÉ INSTITUT COMPTABLE
COMPTABLE ET VERIFICATEUR
Spécialité: Liquidation de faillites.
Compositions obtenues sous le plus court délai. Règlements promptement effectués.
(SUITE 506, EDIFICE ROYAL TRUST)
107, rue Saint-Jacques - MONTREAL
TÉLÉPHONE BELL (Bureau: Main 1056) (Résidence: Rockland 2934)

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.
POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE
POELES ROYAL FAVORITE
Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.
COURROIES de toutes sortes, SCIES RONDES, HORLOGES, CHARBON, DYNAMITE, Poudre à Fusil
Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.
LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.
S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.
Angle des rues St-Georges et Ste-Anne SAINT-JEROME

A tout âge, ayez soin de vos yeux!

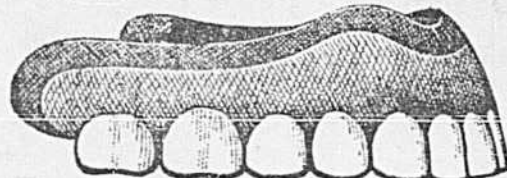
Les jeunes et les vieux dont la vue est déficiente peuvent supprimer cette incommodité en portant les lunettes et lorgnon que nous faisons. Notre grande expérience nous permet de garantir la plus entière satisfaction à ceux qui s'adressent à nous.
L'INSTITUT OPTIQUE
144, rue Sainte-Catherine Est
Angle avenue Hôtel-de-ville MONTREAL
Spécialiste Beaumier, le meilleur de Montréal.
Cette annonce rapportée vaut 15c. pardollar sur tout achat de Lunetterie Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

Il faut que la hausse arrête

Chose incroyable, extraordinaire, mais vraie!

Nous offrons au public canadien un dentier complet, fait avec le plus grand soin par des experts, garanti de la meilleure qualité de matériel, caoutchouc, composition, dents, pour **CINQ DOLLARS**. En faisant cette offre si extraordinaire, nous voulons insister, auprès de tous, surtout sur deux points principaux. D'abord, notre parfaite honorabilité et ensuite notre détermination de faire tout notre possible pour donner à nos clients pleine et entière satisfaction. Le dentier que nous offrons pour \$5.00 coûte ailleurs de \$15.00 à \$25.00. Un dentiste ne peut faire qu'une petite quantité de dentiers, il lui faut faire beaucoup avec peu, voilà pourquoi vous avez payé \$15.00 ou \$25.00 pour le même dentier que vous pouvez vous procurer ici pour \$5.00. Nos opérateurs sont des dentistes diplômés. Un médecin est toujours présent à nos salles. Notre laboratoire est sous l'habile direction d'un expert américain célèbre. Le travail que vous nous confiez sera parfait. Rappelez-vous que votre argent vous sera remis si vous n'êtes pas entièrement satisfait. Nous donnerons \$1,000 de récompense à quiconque prouvera que les dentiers que nous offrons à cinq dollars ne sont pas aussi bons que ceux pour lesquels vous payez \$15.00 à \$25.00. Notre offre est sincère. Nous vous invitons à venir nous voir.

\$5.00



Nous avons reçu 1,500 sets de dents venant de Londres. Ces dents en porcelaine naturelle sont inusables, incassables et peuvent donner satisfaction aux plus exigeants.

UN SUCCES SANS PRECEDENT

Jamais une occasion pareille ne sera offerte pendant la guerre

\$5.00



\$5.00

Consultez nos dentistes experts diplômés du Canada et des Etats-Unis. Pas d'ETUDIANTS, mais des EXPERTS seulement.

Par la même occasion, consultez nos spécialistes pour les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Même si vous portez un bon dentier, venez vous en faire faire un autre. Il peut vous arriver un accident qui brisera votre dentier. Les prix vont monter et avant longtemps vous devrez payer \$20. à \$25. pour le même dentier que nous offrons au prix de \$5.

LE SECRET DE NOTRE INVENTION

est que nous pouvons fabriquer en très grande quantité et qu'au lieu de finir nos dentiers à la main, nous les finissons au moyen de l'électricité, ce qui donne aux dents un fini et un éclat sans pareils.

HEURES DE CONSULTATION: 9 HEURES DU MATIN A 6 HEURES DU SOIR.

AVIS IMPORTANT: Afin de donner satisfaction au nombreux public qui travaille, nos bureaux sont ouverts tous les soirs, de 7 heures à 9 heures.

Adressez-vous aux **SALONS DENTAIRE DU FRANCO-AMERICAN MEDICAL INSTITUTE**
164, rue Saint-Denis (Incorporé par le gouvernement) MONTREAL

En face de l'université Laval, Près de la rue Sainte-Catherine.

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

UN MONSIEUR indique gratuitement à toute personne souffrant de RHUMATISME, douleurs de reins, un remède nouveau et merveilleux qui l'a guéri lui-même en peu de temps. Cela est la conséquence d'un vœu. Ecrire à Boîte 66, Station N., Montréal.

Docteur Norman Massé
Maladies de la peau et des voies urinaires
606 Maladies du sang, de l'urètre et prostate
Heures: 1 1/2 à 3 1/2. — 7 à 8 1/2 p. m.
546, rue Saint-Denis, MONTREAL

Cachets du Dr Fred Demers
contre le mal de tête
Guérison en 5 minutes de tous maux de tête ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout.
Dépôt: 309, rue Saint-Denis, Montréal.

A.-E.-D. Morgan, C.R. — Salluste Lavery, B.C.L.
Morgan & Lavery
AVOCATS, PROCUREURS
Suite 620, Edifice Transportation
Tél. Bell Main 2670. — Cable "Eadmor"
120, RUE SAINT-JACQUES — MONTREAL
M. Lavery a son bureau, le soir, au No. 1, rue Saint-Thomas, Longueuil, P. Q. Tél. 190

Quand vos pieds vous font souffrir, il est très important que vous consultiez un spécialiste, car le moindre malaise peut avoir de graves conséquences.

Dr A.-D. BERGERON
LE SEUL
CHIRURGIEN CHIROPODISTE
LICENCIÉ, DE MONTREAL
Au magasin Walk-Over — Tél. Up 4908
595, rue Sainte-Catherine ouest, MONTREAL

L'Acte du Service Militaire, 1917

NE RETARDEZ PAS!

Enregistrez-vous aujourd'hui

L'ACTE DU SERVICE MILITAIRE est loi en vertu d'une proclamation du 13 octobre. C'est maintenant le devoir sacré de tout homme compris dans la classe Un de se rapporter pour le service ou de réclamer l'exemption. Cette classe comprend tous les célibataires ou veufs sans enfants (qui ne sont exemptés pour aucune autre raison) qui ont atteint l'âge de vingt ans le ou avant le 13 octobre 1917, et dont le trente-quatrième anniversaire de naissance n'est pas arrivé avant le 1er janvier, 1917.

Ce qu'il faut faire

Allez au bureau de poste de votre localité et demandez des formules pour vous rapporter ou pour réclamer l'exemption. Ces formules contiennent des instructions très claires sur la manière de les remplir. Faites cela pas plus tard que le 10 NOVEMBRE.

Méfiez-vous de l'encombrement de la dernière heure

Avec un aussi grand nombre de rapports et de réclamations qui sont encore à faire, il y aura chaque jour un plus grand encombrement vu le grand nombre d'hommes dans la classe Un. Vous perdrez moins de votre temps, et par conséquent vous servirez vos propres intérêts en évitant l'encombrement des derniers jours.

La loi est appliquée par le gouvernement qui est fermement appuyé par le peuple. Obéissez à la loi. Enregistrez-vous aujourd'hui.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.



Reculez les Aiguilles de l'Horloge

Vous le pouvez. Vous ne devez pas vieillir si vite. Vous pouvez, vous devez éloigner la fatale décadence.

La vieillesse est une condition de l'existence et non pas une période de la vie. Vous n'êtes pas plus vieux que vos artères—que le sang qui coule dans vos veines. Avec un sang riche, pur, abondant, vous reculerez jusqu'aux dernières limites cette déchéance organique, cette usure lente, avec toutes ses maladies, ses infirmités, et vous conserverez tous les attraits de l'âge dans son radieux épanouissement.

La vieillesse nous attaque lorsque la vitalité décline, et la vitalité décline lorsque le sang est insuffisant, vicié, impur. Car le sang, c'est la vie. Chaque parcelle de nourriture qui devra être utilisée par un organe quelconque doit être transmise par le sang.

Tous les déchets produits par la vie des tissus et dont ceux-ci doivent se débarrasser doivent être transportés par le sang.

L'oxygène qui brûle dans nos tissus et qui nous fournit la chaleur et l'énergie est transporté par le sang et le produit de cette combustion, l'acide carbonique, dont le système doit se débarrasser, est de même éliminé par le sang.

Ce merveilleux liquide qu'est le sang contient aussi certains éléments qui constituent des poisons pour les microbes nuisibles lesquels, s'ils ne sont pas détruits, causent la maladie et la mort.

C'est pourquoi, si vous voulez protéger vos organes contre la maladie, la déchéance, la vieillesse, vous devez d'abord maintenir la richesse et la pureté de votre sang et son abondance, et, pour obtenir ce résultat, rien n'égale l'usage régulier du célèbre

Vin St-Michel

dont l'influence bienfaisante s'étend à toute l'économie; il la retrempe, il la régénère et, grâce au fer, au tanin et aux sels essentiels à la vie qu'il contient, il purifie, enrichit le sang et vous assure force, santé, jeunesse.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)

